

Mairie de Coussegrey

1 place de la Mairie

Tel/Fax 03 25 70 02 75

Lundi et jeudi après midi de 15 h à 18 h

Courriel: [mairie.coussegrey@wanadoo.fr](mailto:mairie.coussegrey@wanadoo.fr)

Site internet : [www.coussegrey.fr](http://www.coussegrey.fr)

Année 2015 - n°3

## BULLETIN MUNICIPAL DE COUSSEGREY

### Voilà revenue la rentrée

La rentrée scolaire représente chaque année un temps fort pour les parents et les enfants. La municipalité attache beaucoup d'intérêt à cette étape et y apporte son concours en améliorant le cadre de vie scolaire.



La rentrée signifie également l'approche de l'automne, la cueillette des champignons, la reprise des activités des associations, les actions du CCAS, la cérémonie du 11 novembre, les élections régionales et les fêtes de fin d'année.

Nous avons la volonté de mettre notre dynamisme au service de vous tous, de toutes les générations.

Nous continuerons de travailler en ce sens, avec la conscience que le budget guide nos décisions.

Soyez assurés que nous sommes à votre écoute, attentifs au bien-être de chacune et chacun de nos concitoyens.

Le Maire,

Dominique FOUTRIER

D'octobre à avril, les jeux reprendront le 4ème vendredi de chaque mois au point lecture .

Nous comptons sur votre participation pour partager ce moment de convivialité.



## ECOLE



La rentrée s'est bien passée avec un effectif de 14 enfants et une nouvelle maîtresse Marie Robert qui semble satisfaite d'être là ainsi que des enfants.

Plusieurs intervenants animent les activités périscolaires pour les 12 inscrits. Les activités en place et les projets sont axés pour l'année scolaire sur la citoyenneté et la sécurité et se finaliseront sur un projet commun avec tous les intervenants pour ensuite présenter un petit spectacle de fin d'année.

## Vacances scolaires 2015 (zone B)

Rentrée scolaire 2015	Jour de la reprise le mardi 1 septembre 2015
Vacances de la Toussaint 2015	A la fin des cours du samedi 17 octobre 2015  Jour de la reprise le lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël 2015	A la fin des cours du samedi 19 décembre 2015 Jour de la reprise le lundi 4 janvier 2016



Retour sur  
images...







## DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Vous envisagez un projet de construction, prévoyez des travaux dans votre habitation en intérieur comme en extérieur ?

Vous devez vous renseigner tout d'abord auprès de votre commune pour **connaître le zonage et le règlement d'urbanisme** appliqué à votre propriété.

Des règles spécifiques régissent chaque zone (occupations et utilisations du sol autorisées ou interdites, accès et

voirie, implantations de construction par rapport aux vois et aux limites séparatives, etc...)

Si vous rencontrez des difficultés à la compréhension de ces documents, ne pas hésitez à demander des explications à la Mairie.

Les constructions de moins de 5 m<sup>2</sup> ne sont soumises à aucune démarche mais n'échappent pas aux règles d'implantation propres à chaque zone.



### ATTENTION

*Tous travaux réalisés sans autorisation préalable vous exposent à des sanctions pénales prévues par l'article L.480.4 du Code de l'Urbanisme*

Travaux (exemples)	Déclaration préalable	Permis de construire
Abri de jardin entre 2m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup>	X	
Abri de jardin >20m <sup>2</sup>		X
Changement d'enseignes, peinture devanture	X	
Clôture	X	
Eclairage d'enseignes	X	
Extension de mon habitation <20m <sup>2</sup>	X	
Extension de mon habitation >20m <sup>2</sup>		X
Garage, véranda <20m <sup>2</sup>	X	
Garage, véranda >20m <sup>2</sup>		X
Modification d'une porte, fenêtre	X	
Panneaux photovoltaïques, solaires, etc.	X	
Parabole	X	
Réhabilitation d'un immeuble en secteur sauvegardé		X
Toiture et couverture : réfection	X	
Travaux de façade	X	

### TRAVAUX EFFECTUES DANS LA COMMUNE

Des travaux ont été réalisés à l'école :

- ⇒ **Réparation et pose d'un grillage sur le mur séparant la cour de l'école et la maison de M. Mme Charbonneau.**
- ⇒ **Pose de barrières pour améliorer la sécurité des enfants et des familles, et éviter les stationnements qui peuvent gêner le car de ramassage.**





**ETAT CIVIL**

Bienvenue à  
Tom SIMONNET  
Né le 21 août 2015

Félicitations aux heureux parents.

**Nouveaux habitants**

Linda GOMINBAULT, Léna et Lucas  
LEMAIRE et Tom SIMONNET - 27,  
rue Neuve.

Corinne GUYOT - 23, rue Neuve.

Il semble que quelques personnes  
connaissent des problèmes avec la  
présence de rats.

Le mieux est de confier le dia-  
gnostic de la présence de ces ron-  
geurs à un professionnel. Seule une  
personne expérimentée est en mesu-  
re d'effectuer une opération de dé-  
ratisation qui comporte une phase  
curative puis une phase préventive.  
Consultez votre annuaire ou faites  
une recherche sur internet pour  
trouver une entreprise de dératisa-  
tion le plus proche de votre domicile.

**Soyez vigilants**

De nombreuses arnaques par courrier ou téléphone sévissent ac-  
tuellement. On vous demande souvent de rappeler un numéro com-  
mençant par 09 qui est très souvent un numéro surtaxé. Ne tombez  
pas dans ce piège. Le paiement par CB attire aussi la convoitise des  
arnaqueurs en tous genres.

**-Pour un retrait à un distributeur privilégiez les DAB situés à l'inté-  
rieur des agences lorsque la banque est ouverte afin de contacter le  
banquier rapidement en cas de problèmes.**

**-Pour un achat en ligne, votre transaction doit être sécurisée et l'a-  
dresse doit débiter par « https:// » le dessin d'un cadenas doit appa-  
raître à côté de la barre de recherche du navigateur.**

**En cas de perte ou de fraude:**

**-Si votre carte a disparu, et que le code confidentiel a été utilisé, les  
dépenses frauduleuses effectuées avant la demande d'opposition,  
pourront rester à votre charge.**

**-Si votre code secret n'a pas été utilisé, aucun frais ne pourra vous  
être imputé.**

**En cas de fraude en ligne, votre responsabilité financière ne pourra  
en aucun cas être engagée ni avant ni après la mise en opposition de  
la carte. Tout paiement débité sans votre accord devra vous être  
remboursé par la banque.**



**Ordures ménagères**

Petit rappel : les poubelles communales (en particulier celle située près du conteneur à verres), sont réservées **exclusivement** aux ordures ménagères des résidences se-  
condaires. Les encombrants doivent être transportés à la déchèterie de Lagesse.

**MEMENTO**

- ⇒ 17 octobre : repas des anciens au « coq au vin ».
- ⇒ 11 novembre : La cérémonie du 11 novembre aura lieu cette année à 14 h 30 au monument aux morts, avec la présence de l'Espérance, des pompiers et du conseil municipal. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié. Nous comptons sur votre participation.
- ⇒ 6 décembre et 13 décembre : élections régionales
- ⇒ 6 décembre : randonnée des Dagoniots.
- ⇒ 12 décembre : distribution des colis aux anciens qui n'ont pas choisi le repas.



*Pensez à retarder vos  
horloges d'une heure*

*Le dernier week end  
d'octobre*

*En octobre, on recule*

*En avril, on avance*